



Nouveau accident pendant un arrêt accident de travail

Par **rene54**, le **01/02/2015** à **23:17**

bonsoir je suis en arrêt d'accident de travail depuis deux ans.
je marche avec deux béquilles et j'ai eu une chute à cause de celles-ci avec des séquelles au deux genoux
le médecin de la CPAM après contrôle ne veut pas reconnaître la cause du rattachement à mon accident de travail et me propose de le changer en arrêt maladie
QUEL RECOUR JE DISPOSE MERCI

Par **alterego**, le **02/02/2015** à **08:49**

Bonjour,

Que vous soyez en AT ne veut pas dire que votre chute (accident de béquilles) ait un lien avec celui-ci.

Le médecin ne veut pas la rattacher à l'accident parce qu'il ne le peut pas. C'est à raison qu'il constate un arrêt maladie.

"Il vous propose" c'est une façon courtoise, élégante de vous faire part de sa décision

La CPAM, aussi, refuserait l'AT et de vous indemniser à ce titre.

Cordialement

Par **UCES**, le **13/02/2015** à **15:58**

Bonjour,

Votre chute n'est pas directement rattachable à votre AT et la prise en charge de ses conséquences (blessures aux genoux) n'interviendra pas d'emblée au titre de l'AT . Vous pourriez cependant tenter d'obtenir cette prise en charge en poursuivant devant le TASS;qui ne tente rien n'a rien.

En tous cas si l'arrêt en cours était prescrit et indemnisé en AT on ne comprend pas que le médecin conseil vous "bascule" en maladie et qu'il considère donc que la consolidation de l'AT est acquise le jour où vous faites une chute due à vos séquelles...ce n'est pas logique.

Tenez nous au courant de la suite

Cordialement